COLLÈGE de la MÉDECINE GÉNÉRALE

Contribution du Collège de la Médecine Générale suite à la consultation publique de la HAS concernant la stratégie vaccinale contre la COVID-19

Le Collège de la Médecine Générale (CMG) se reconnaît dans la fiche de la Haute Autorité de Santé concernant la stratégie vaccinale contre la Covid-19 soumise à la consultation publique et souhaite préciser quelques points.

Cette vaccination encore plus que les autres, compte-tenu des enjeux de santé publique, nécessitera **la transparence la plus complète** sur :

- Les connaissances **concernant l'impact de ces vaccinations** en terme de protection (données d'immunogénicité, données cliniques en particulier la prévention des formes graves ; par tranche d'âge et par populations à risque), de diminution de la transmission.
- Les connaissances concernant **le mode d'action en fonction de la nature** de chaque vaccin mis à disposition (ARNm, adénovirus modifié, virus entier ou fragmenté inactivé…), ainsi que le recul clinique pour chaque type de technologie utilisée.
- **La durée de protection** sera un facteur important même si bien entendu elle ne peut pas être connue, pour l'instant, au-delà de la période des essais.
- **Les effets indésirables**, déjà connus à l'occasion des essais mais aussi en informant régulièrement des données de pharmacovigilance en France et dans les autres pays.

Le CMG n'est pas favorable à **l'obligation vaccinale** compte-tenu de l'absence de données sur la protection collective et du peu de données sur les éventuels effets indésirables au-delà de deux mois.

Le CMG ne peut que souscrire à la proposition **d'associer les médecins généralistes aux campagnes de vaccination.** Comme les études le montrent, ce sont les médecins généralistes, les médecins traitants en qui les usagers ont le plus confiance concernant le conseil vaccinal. Ils sont les mieux à même de faire basculer une hésitation vaccinale éventuelle vers la réalisation effective de la vaccination, sans perte d'opportunité et de tracer les vaccinations. Ils seront aussi les mieux placés pour contribuer au recueil d'évènements indésirables et ainsi de contribuer à la vaccino-vigilance.
Faut-il encore que ces mêmes médecins soient eux même convaincus du bienfait de cette vaccination et cela dépend des éléments cités plus haut.

Il faudra aussi que les pouvoirs publics prennent des **mesures organisationnelles qui permettent aux médecins traitants de jouer leur rôle.** En effet, l'organisation de la vaccination a un impact sur l'acceptabilité vaccinale de la population comme cela a été montré pour la grippe. Les interventions centrées sur les acteurs de soins primaires que sont les médecins généralistes sont les plus efficaces. Le CMG soutient la mise en place d'une **consultation dédiée au conseil vaccinal** pour chaque patient auprès de son médecin traitant. Chaque patient devrait pouvoir bénéficier d'un conseil personnalisé et de recommandations lors d'une consultation dédiée à la vaccination auprès de son médecin traitant basée sur l'approche centrée patient.

Concernant **« le geste vaccinal »,** s'il est préférable que la première dose soit effectuée par le médecin traitant, la seconde dose peut être déléguée selon l'organisation mise en place dans le territoire (infirmière au sein d'une maison de santé ou d'un centre de santé, autre cabinet médical, maison de santé, centre de santé, centre Covid, organisation spécifique de la CPTS, etc.).

Collège de la Médecine Générale
6 place Tristan Bernard 75017 Paris
Tél : + 33 (1) 47 45 13 55 – contact@lecmg.fr

Conseil National Professionnel
Représentant de la France à la Wonca et à l'UEMO
www.lecmg.fr

Concernant la surveillance des effets indésirables, le recueil des effets indésirables est essentiel. Il faut pour cela préciser les outils et mettre à disposition des médecins traitants une page spécifique simplifiée et d'accès facile sur le site de l'ANSM ou sur signalement-sante.gouv.fr.

Concernant la communication, le CMG souligne également l'importance des éléments de langage auprès du grand public et des médecins. Il est important que les médecins généralistes soient associés à l'élaboration des documents.

Le Collège de la Médecine Générale estime qu'un **certain nombre de points devront être précisés avant la mise en œuvre de la vaccination :**

- Quelles seront les populations cibles à chaque étape du programme vaccinal et quels seront les objectifs pour chaque étape ? Diminuer l'incidence globale ? Diminuer l'incidence des formes graves ?
- Quelles données sur l'intérêt de cette vaccination chez les personnes ayant eu la Covid-19 (documenté ou très probable) et, le cas échéant, le délai nécessaire entre l'épisode infectieux et la vaccination.
- Sera-t-il possible de choisir les vaccins ? Par le médecin ? Par le patient ? (exemple : il peut y avoir un vaccin à ARN qui présente 90 % d'efficacité avec plus d'inconnus sur les effets à moyens termes ou un vaccin de type plus classique ne présentant que 70 % d'efficacité).
- Pourra-t-on vacciner un patient ayant de la fièvre ? Faut-il prévoir un test antigénique dans ce cas ?
- Si la vaccination des enfants n'est pas à l'ordre du jour, il nous semble important d'avoir un retour sur les essais en cours et sur les stratégies envisagées pour les enfants.

Coordination des travaux : Pr Serge Gilberg
Vice-Président du CMG
Jeudi 26 novembre 2020